

## Débat nourri et confirmé

■ Belle assemblée pour le Conseil général de Bassins, mercredi soir à la grande salle, puisque 74 membres étaient présents. Notons le nombre élevé de nouveaux conseillers : vingt-deux assermentations ouvraient la séance ! Nouveauté encore : ce Conseil était le premier à voir M. Maurice Gruaz officier comme syndic, et une dame, Mme Ursula Freuler, s'asseoir parmi les municipaux.

Baptême du feu pour l'occasion puisque la votation du cinquième objet de l'ordre du jour semblait soulever les passions : il s'agissait de voter une modification partielle du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire, rectification d'ailleurs souhaitée par la majorité des membres du Conseil du 21 octobre de l'an passé. Votées en trois temps, ces modifications avaient pour pierre d'achoppement principale le point qui précisait : *dans la zone périphérique, permettrait les mêmes constructions et installations que celles autorisées en zone agricole* (l'habitation agricole serait donc autorisée). Ce point avait provoqué plusieurs oppositions, mais après des débats serrés (certaine intervention fut même qualifiée de diffamatoire... à suivre), l'assemblée suivait son idée d'octobre 1987 puisqu'elle acceptait à 64 voix contre 28 non (et 5 abstentions) le nouveau libellé de l'article.

Les autres points à l'ordre du jour ne posaient par contre pas de problème à l'assemblée qui votait rapidement une modification du règlement du cimetière, une nouvelle règle de la composition des commissions d'urbanisme et des bâtiments, un don pour l'acquisition d'une œuvre d'art et une demande de crédit supplémentaire pour des travaux de conduites d'eaux usées.

L'assemblée était levée après la nomination à la commission des bâtiments de MM. Didier Lohri et Jacques Walther et à la commission de gestion de M. Claude Renevier, et quelques propositions individuelles concernant les routes et chemins du village. (mars)